



Direction générale de la santé  
Sous-direction MC

## BILAN ANNUEL DES FORMATIONS CESU

Région

CESU

Ville

48

Noter dans la case  
précédente le numéro  
de votre département

MENDE

ANNEE 2019

Ce rapport d'activité a été modifié en y ajoutant des onglets supplémentaires:

- onglet 0 Ressources humaines comprenant le relevé des personnes travaillant au CESU, personnel logistique compris
- onglet 1 AFGSU délivrées permet le relevé du nombre d'AFGSU délivrées en séparant les formations assurées par le CESU de celles assurées en collaboration avec une autre structure de formation initiale ou continue
- onglet 2 renouvellement
- onglet 3 AFGSU2 étudiants
- onglet 4 AFGSU 1 étudiants ceci est un onglet supplémentaire concernant les filières de formation nécessitant d'avoir l' AFGSU
- onglet 5 AFGSU SSE ancienne formule pour identifier le nombre d'AFGSU SSE 3 modules par catégorie professionnelle
- onglet 5 BIS AFGSU ancienne formule pour identifier le nombre d'AFGSU SSE 3 modules par catégorie professionnelle
- onglet 6 AFGSU SSE ceci relève le nombre d'AFGSU SSE par module et par catégorie professionnelle
- onglet 7 formations SSE autres que AFGSU spécialisée en précisant le nombre d'heures de formation et le nombre d'heures de simulation
- onglet 8 reprend l'ensemble des formations règlementées autres que AFGSU en repertoriant l'utilisation de la simulation et le nombre d'heures de formation
- onglet 9 reprend l'ensemble des autres formations non règlementées en repertoriant l'utilisation de la simulation et le nombre d'heures de formation
- onglet 10 concerne les formations sécurité civile
- onglet 11 concerne les formations de formateurs

Ce document est à retourner à l'adresse électronique suivante : [secretariatancesu@gmail.com](mailto:secretariatancesu@gmail.com)



Direction générale de la santé  
Sous-direction MC

Votre CESU

48

Postes	Nombre de personnes	Correspondance en équivalent ETP (total)
Responsable médical	1	20%
Cadre de santé ou IDE référent	0	/
Secrétaire	1	20%
Enseignant et/ou formateur CESU (personne ayant un temps dédié)*	3	10%
Formateur vacataire (GSU et autres)	13	75%
Autres formateurs GSU dans l'ensemble du département (instituts, vacataires, antennes CESU).		
Personnel logistique ou technique	non	
Nombre de formateurs toute catégorie ayant suivi un cursus pédagogique (DU, master, cursus enseignant de CESU, ..)	3	30%
Avez-vous déclaré votre CESU à HAS comme centre de simulation ?	non	

Ce tableau a pour objectifs : d'identifier les ressources humaines des CESU

Nota bene : 1 ETP correspond à 1600 heures par année

**Nombre d'AFGSU délivrées par les CESU en formation initiale et en formation continue  
Lors d'une première délivrance**

Niveaux de formation	Formation initiale (cursus de formation diplômante)				Formation continue		
	Formations assurées par le CESU	en collaboration CESU et autre structure de formation	Formations assurées par une autre structure		Formations assurées par le CESU	en collaboration CESU et autre structure de formation	Formations assurées par une autre structure
			Structure de formation médicale / non médicale	Organisme de formation continue			
AFGSU 1	0				35		
<b>Sous-total</b>		<b>0</b>				<b>0</b>	
<b>Total</b>		<b>0</b>			<b>35</b>		
AFGSU 2							
	91				110		
<b>Sous-total</b>		<b>0</b>				<b>0</b>	
<b>Total</b>		<b>91</b>			<b>110</b>		

Nombre AFGSU 1&2 délivrées	<b>Formation initiale</b>	<b>91</b>	<b>Formation continue</b>	<b>145</b>
Nombre total	<b>AFGSU 1</b>	<b>35</b>	<b>AFGSU 2</b>	<b>201</b>

Nombre total d'AFGSU délivrées 236

Ce tableau a pour objectifs :

\* d'évaluer le nombre d'AFGSU délivrées par les CESU soit dans le cadre de la formation initiale, soit dans le cadre de la formation continue et de distinguer l'organisme assurant la formation (CESU, structure de formation initiale préparant à un diplôme santé et organisme de formation continue)

La formation en collaboration correspond à une formation assurée par un formateur du CESU et un formateur d'une autre structure.  
La formation assurée par un établissement de santé (antenne CESU) sans l'aide matérielle ou humaine du CESU est à considérer comme une formation assurée par une autre structure

Direction générale de la santé

## Renouvellement des AFGSU

Niveaux de formation	Nombre d'attestations renouvelées			
	Formations assurées par le CESU	En collaboration	Formations assurées par une autre structure	
			Structure de formation médicale / non médicale et instituts	Organisme de formation continue
AFGSU 1	44		0	
<b>Total</b>	44			
	Formations assurées par le CESU	En collaboration	Formations assurées par une autre structure	
			Structure de formation médicale / non médicale et instituts	Organisme de formation continue
AFGSU 2	174		0	
<b>Total</b>	174			
AFGSU SSE	Formations assurées par le CESU	En collaboration	Formations assurées par une autre structure	
AFGSU SSE module 1				
AFGSU SSE module 2				
AFGSU SSE module 3				
<b>Total AFGSU SSE</b>	0			
<b>Total général</b>	218			

\* d'évaluer le nombre d'AFGSU renouvelées et de distinguer l'organisme assurant la formation en vue de ce renouvellement (CESU, structure de formation initiale préparant à un diplôme en vue de l'exercice d'une profession de santé ou organisme de formation continue)

La formation en collaboration correspond à une formation assurée par un formateur du CESU et un formateur d'une autre structure.

La formation assurée par un établissement de santé (antenne CESU) sans l'aide matérielle ou humaine du CESU est à considérer comme une formation assurée par une autre structure

Direction générale de la santé

**AFGSU 2 délivrées\***  
**Etudiants et élèves préparant un diplôme conduisant à une profession de santé**

Etudiants/élèves		Nombre	
Médecins			
Pharmaciens			
Chirurgiens dentistes			
Sages-femmes*			
<b>Total étudiants professions médicales</b>		<b>0</b>	
	<b>Nombre</b>		<b>Nombre</b>
Infirmiers	<b>45</b>	Aides-soignants	<b>46</b>
Infirmiers anesthésistes		Ambulanciers	
Infirmiers de bloc opératoire		Auxiliaires ambulanciers	
Puéricultrices		Orthophonistes*	
Masseurs-kinésithérapeutes		Psychomotriciens*	
Ergothérapeutes		Audio-prothésistes*	
Manipulateurs d'électrologie médicale		Prothésistes-Orthésistes*	
Dietéticiennes		Opticiens-Lunetiers*	
Pédicures-podologues		Orthoptistes*	
Préparateurs en pharmacie hospitalière		Assistants dentaires	
Techniciens d'analyses biomédicales		ARM	
Préleveurs sanguins		Autres	
Auxiliaires de puériculture			
<b>Total étudiants en santé non médicaux</b>		<b>91</b>	
<b>Total général AFGSU2</b>		<b>91</b>	

Ce tableau a pour objectif de recenser les attestations AFGSU 2 délivrées aux étudiants et élèves inscrits dans un cursus de formation en santé médicale ou non. Y figurent également les étudiants\* pour lesquels la réglementation ne prévoit pas l'obligation de formation AFGSU à ce jour.

Direction générale de la santé

**CESU****AFGSU 1 délivrées\***  
**Etudiants et élèves**

	nombre étudiants
Ostéopathes	
Autres	
<b>Total AFGSU 1</b>	<b>0</b>

Ce tableau a pour objectif de recenser les attestations AFGSU 1 délivrées aux étudiants et élèves inscrits dans un cursus de formation en santé. Y figurent également les étudiants\* pour lesquels la réglementation ne prévoit pas l'obligation de formation AFGSU à ce jour.



Direction générale de la santé  
Sous-direction MC

## CESU

### Attestations GSU spécialisée en SSE délivrées par le CESU

Qualification professionnelle	Nombre de personnes ayant obtenu l'attestation		
	Module 1	Module 2	Module 3
Médecins			
Pharmaciens			
Chirurgiens dentistes			
Sages-femmes			
Infirmiers	18	18	13
Infirmiers anesthésistes			1
Infirmiers de bloc opératoire			
Puéricultrices			
Masseurs-kinésithérapeutes			
Ergothérapeutes		1	
Manipulateurs d'électroradiologie médicale			
Diététiciennes			
Psychomotriciens			
Orthophonistes			
Techniciens d'analyses biomédicales			
Préleveurs sanguins			
Pédicures-podologues			
Aides-soignants	18	12	7
Auxiliaires de puériculture			
Ambulanciers			
Auxiliaires ambulanciers			
Préparateurs en pharmacie hospitalière			
Agents administratifs	1	3	2
Agents de sécurité et sécurité incendie			
Autres	3	1	1
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>24</b>

Ce tableau a pour objectif de recenser les attestations AFGSU spécialisées délivrées selon l'ancienne formule



Direction générale de la santé  
Sous-direction MC

**CESU**

A VERIFIER

**Attestations GSU spécialisée en SSE délivrées par le CESU**

Qualification professionnelle	Nombre de personnes ayant obtenu l'attestation								
	Module Prise en charge d'une urgence collective en pré-hospitalier (annexe 3)	Module Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé (annexe 4)	Module Stratégie médicale de "damage control" (annexe 5)	Module Urgences médico-psychologiques (annexe 6)	Module Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (annexe 7)	Module Décontamination hospitalière approfondie (annexe 8)	Module PEC patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques (annexe 9)	Module PEC patients suspects d'infection liée à REB et protection de la collectivité en établissement de santé (annexe 10)	Module PEC patients suspects d'infection liée à REB et protection de la collectivité en établissement de santé de référence (annexe 11)
Médecins									
Pharmaciens									
Chirurgiens dentistes									
Sages-femmes									
Infirmiers	18				31				
Infirmiers anesthésistes									
Infirmiers de bloc opératoire									
Puéricultrices									
Masseurs-kinésithérapeutes									
Ergothérapeutes									
Manipulateurs d'électroradiologie médicale									
Diététiciennes									
Psychomotriciens									
Orthophonistes									
Techniciens d'analyses biomédicales									
Préleveurs sanguins									
Pédicures-podologues									
Aides-soignants	18				19				



Qualification professionnelle	Nombre de personnes ayant obtenu l'attestation								
	Module Prise en charge d'une urgence collective en pré-hospitalier (annexe 3)	Module Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé (annexe 4)	Module Stratégie médicale de "damage control" (annexe 5)	Module Urgences médico-psychologiques (annexe 6)	Module Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (annexe 7)	Module Décontamination hospitalière approfondie (annexe 8)	Module PEC patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques (annexe 9)	Module PEC patients suspects d'infection liée à REB et protection de la collectivité en établissement de santé (annexe 10)	Module PEC patients suspects d'infection liée à REB et protection de la collectivité en établissement de santé de référence (annexe 11)
Auxiliaires de puériculture									
Ambulanciers									
Auxiliaires ambulanciers									
Préparateurs en pharmacie hospitalière									
Agents administratifs	1				5				
Agents de sécurité et sécurité incendie									
ARM									
Autres	3				1				
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce tableau a pour objectif de recenser les attestations AFGSU spécialisées délivrées selon la nouvelle formule



**Autres formations aux gestes et soins d'urgence que l'AFGSU  
(hors formations sous la tutelle de la direction générale de la sécurité civile)  
Formations réglementées ou recommandées**

Type de formation	Texte de référence	Publics cibles	Nombre de personnes	Durée totale de la formation en heures	Dont nombre d'heures en simulation	Total heures X formés	Total heures simulation par formés
Formation "Apprendre à porter secours" - Premiers secours - Situations d'urgence	Décret n°2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques - Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006 - Convention ministère de l'éducation nationale et ministère de la santé du 21 janvier 2010	Enseignants				0	0
		Personnels de promotion de la santé en faveur des élèves				0	0
		Elèves	143	3	0	429	0
FAE ambulanciers SMUR	Arrêté du 26 avril 1999 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des conducteurs ambulanciers des SMUR de la FPH	Conducteurs ambulanciers SMUR				0	0
Formation CUMP	Arrêté du 17 mars 2006 portant création d'un comité national de l'UMP en cas de catastrophe	Personnels de santé				0	0
Séminaires d'enseignement dans le cadre des études médicales	Arrêté du 5 janvier 2007	Etudiants en médecine				0	0
Formation médecins correspondants SAMU	Arrêté du 12 février 2007 relatif aux médecins correspondants SAMU	Médecins correspondants du SAMU	13			0	0
Certificat de formation à la sécurité	Arrêté du 25 septembre 2007 relatif au certificat de formation à la sécurité	Personnels de l'aviation civile (PNC)				0	0
Initiation de la population à l'utilisation du DAE	Arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des DAE	Population générale				0	0
		Personnels des établissements de santé ou médico-sociaux, <b>non professionnels de santé</b>				0	0
		<b>Professionnels de santé</b> des établissements de santé ou médico-sociaux				0	0
		Professionnels de santé <b>libéraux</b>				0	0
		Personnels <b>des lieux d'accueil collectif</b> (crèches, centres de loisirs, cantines, garderies,...) hors secteur hospitalier				0	0
<b>Sous-Total DAE</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Formation des infirmiers organisateurs de l'accueil (IOA)	Décret n°2006-577 du 22 mai 2006 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux structures de médecine d'urgence	Infirmiers des services d'urgence				0	0
Formation au certificat d'exploitant hospitalier en télécommunications (CEHT)	Circulaire n° 95-93 du 27 octobre 1995 relative au certificat d'exploitant hospitalier en télécommunications	Permanenciers auxiliaires de régulation médicale				0	0
Formation continue des ambulanciers	Circulaire DHOS n°2003/204 du 23 avril 2003 relative à l'organisation de la garde ambulancière	Ambulanciers				0	0
FAE ARM	Arrêté du 4 juin 2013	Assistants de régulation médicale				0	0
Formation aux transports pédiatriques	Circulaire n° 2005/67 relative à l'organisation des transports de nouveaux-nés, nourissons et enfants	Infirmiers / Ambulanciers				0	0
<b>Total</b>			<b>156</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>429</b>	<b>0</b>

Ce tableau a pour objectif de recenser, en fonction des publics cibles,

- de recenser toutes les formations autres que l'AFGSU qui sont soit réglementées par décret ou arrêté ministériel soit recommandées par circulaire ou note administrative

- de caractériser ces formations

- d'identifier les publics cibles

- d'évaluer le nombre de personnes formées

- d'évaluer le nombre d'heures de formation dont celles en simulation

Autres formations aux gestes et soins d'urgence que l'AFGSU  
(hors formations sous la tutelle de la direction générale de la sécurité civile)

## Formations non réglementées

Publics cibles	Intitulé des formations	Nombre de personnes	Avec simulation OUI / NON	Durée totale de la formation en heures	Dont nombre d'heures en simulation (colonne obligatoire)	Total heures X formés	Total heures simulation par formés
Personnels des établissements de santé,						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
	2					0	0
						0	0
						0	0
						0	0
Personnels des établissements médico sociaux (EHPAD, FAS, FAM, MAS, ESAT ...)						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
Personnels du secteur libéral						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
Autres publics						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
						0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce tableau a pour objectif de recenser, en fonction des publics cibles,  
- de recenser toutes les formations non réglementées  
- de caractériser ces formations  
- d'identifier les publics cibles  
- d'évaluer le nombre de personnes formées  
- d'évaluer le nombre d'heures de formation dont celles en simulation



Direction générale de la santé  
Sous-direction MC

**Formations de sécurité civile\***  
**(Liste non exhaustive, à compléter si besoin)**

Type de formation	Texte de référence	Nombre de personnes	Nbre de diplômes délivrés
PSC 1	Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences relatif à l'UE PSC 1	29	29
PSE 1	Arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'UE PSE 1		
PSE 2	Arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'UE PSE 2		
Formateur Premiers Secours Civiques (PIC PAE F PSC)	Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale commune de formateur » Arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale commune de formateur » Arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »		
Formateur Premiers Secours (PIC PAE F PS)	Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours »		
Formateur en Sauvetage aquatique (PIC PAE F SSA)	Arrêté du 20 février 2014 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur au sauvetage aquatique en milieu naturel »		
Formation continue des formateurs PSC	Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours		
Formation continue des formateurs PS	Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours		
Formation continue PSE 1	Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours		
Formations continue PSE 2	Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours		
Autres (Précisez)	Recyclage des SST		
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>29</b>

\*Ce tableau a pour objectif de recenser toutes les formations de sécurité civile dispensées par les CESU :  
- le nombre de personnes  
- le nombre d'attestations, de certificats ou de diplômes délivrés

